

# Compte rendu du conseil municipal

## Mardi 26 janvier 2016

L'an deux mille seize, le lundi vingt-six janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Messigny-et-Vantoux, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent LEPRETRE, Maire, après convocation légale du 21 janvier 2015.

**Présents** : M. LEPRETRE Vincent, Mme PICCIONE Céline, Mme VOLLMER Nadine, Mme BERINGER Evelyne, M. THIRIOT Jean-François, Mme FEBVRE Marie-Madeleine, M. LECLERC Mathieu, Mme TASSIN Françoise, Mme GAY Françoise, Mme ROUSSIN Dominique, M. DUDA Jean-Marie, M. LEBROT Vincent, M. COUTURIER Jean-Luc, M. POYEN Pascal.

**Etaient excusés** : Mme MARANDE Delphine, M. RESSY Serge, M. OLLAGNIER Julien, M. DUVERT Alain, Mme BRUCHON Virginie.

**Ont donné procuration** : Mme MARANDE Delphine à Mme VOLLMER Nadine, M. RESSY Serge à Mme PICCIONE Céline, M. OLLAGNIER Julien à M. LEBROT Vincent, M. DUVERT Alain à M. LEPRETRE Vincent, Mme BRUCHON Virginie à Mme FEBVRE Marie-Madeleine.

Mme Nadine VOLLMER est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire demande un ajout à l'ordre du jour : Classement de voies dans la voirie communale (ceci afin d'obtenir des subventions).

Accepté à l'unanimité

### 1- Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2015

M. Le Maire rappelle les points importants et les décisions prises.  
Compte-rendu accepté à l'unanimité.

### 2- Budget Général : Autorisation de paiement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2016

L'article L. 1612-1 du CGCT modifié par la Loi n° 98-135 du 07 mars 1998, permet au Conseil Municipal d'autoriser par délibération Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget précédent, hors remboursement de la dette et en sus de l'état des crédits à reporter.

Cette mesure de précaution permet d'assurer jusqu'au vote du budget 2016, le mandatement des dépenses d'investissement.

La délibération propose dans ce cadre d'autoriser le paiement de dépenses d'investissement à hauteur de :

- Immobilisation corporelles (hors opérations)	111 250 €
- Opération d'équipement n°41 - voirie	15 000 €
- Opération d'équipement n°43 - PLU	2 500 €
TOTAL	128 550 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**3- Budget de l'eau: Autorisation de paiement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2016**

Même principe que point précédent dans le cas de dépenses d'investissement sur le budget de l'eau.

Montant correspondant aux 25% permis

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles (hors opérations) : 40 501,38 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**4- Coupes de bois exercice 2016**

Montant de la taxe d'affouage : son augmentation a déjà fait l'objet d'un examen lors d'un précédent conseil municipal ; elle résulte notamment de l'augmentation des frais répercutés par l'ONF à la Commune (augmentation de 8%).

La délibération propose le prix de 3,5 € / stère (augmentation de 3 € à 3,50 €).

Un CDrom présentant les règles de sécurité à mettre en œuvre par les affouagistes sera distribué aux personnes s'étant vues attribuer un lot.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**5- Attribution d'une gratification à l'occasion du départ à la retraite d'un agent**

A l'occasion du départ de Mme Eliane MUSSET (18 années au service de la communauté), le Conseil Municipal décide de lui attribuer un cadeau.

La gratification accordée, 2 000 €, sera versée à l'Agence Nouvelles Frontières, rue des Cordeliers à Dijon, au bénéfice de Mme MUSSET.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**6- Convention de sollicitation des services départementaux en matière de voirie**

Cette convention concerne des prestations relatives à la voirie communale, liées à des travaux de petit entretien, à des intempéries, des accidents (mise à disposition de sel, d'enrobé à froid, de panneaux *etc.*).

La précédente convention est arrivée à terme fin 2015. L'objet de la délibération est d'autoriser M. le Maire à signer la nouvelle convention d'une durée de 3 ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La convention est approuvée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**7- Classement de voies dans la voirie communale (permet d'obtenir des subventions)**

M. Le Maire rappelle que des travaux de réfection de voirie sont programmés pour l'année 2016 et qu'à ce titre, une subvention a été sollicitée auprès du Conseil Départemental au titre du Programme de Soutien à la Voirie - possibilité de subvention à hauteur de 30% d'un montant maximal de 100 000€ - voir Compte-Rendu du Conseil Municipal du 14/12/2015.

Pour être éligibles à cette subvention, les rues doivent être classées dans la voirie publique communale.

Un tableau listant des rues communales, assez complet, avait été réalisé par la DDE en 1996 dans le cadre d'une étude de programmation de rénovation de la voirie communale, mais ne permet pas de justifier de leur classement dans la voirie publique communale.

Aussi, il apparaît qu'il convient de compléter le tableau de classement des voies communales, et dans un premier temps, de classer celles qui font l'objet de la demande de subvention visée ci-dessus, dans l'attente d'une mise à jour complète qui sera réalisée ultérieurement.

La délibération propose d'ajouter au tableau de classement des voies communales les rues concernées par la demande de subvention en cours :

- Rue des Carons, L=160 m (emprise de 8 m)
- Ruelle des Ecoliers, L=90 m (+ placette, emprise 4-4,5 m)
- Rue des Lavières, L=1120 m (emprise 8 m)
- Rue du Moulin, L=580 m (emprise de 8 m)
- Ruelle à Vantoux, L=200 m (emprise 7 m)
- Chemin dit de Dessous les Clos, L=650 m (emprise 5-6 m)
- Chemin Tourne Bosse, L=570 m (emprise 6 m)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## 8 Questions diverses

- Echange avec le Maire d'Harxheim : M. Le Maire a proposé à M. le Maire d'Harxheim d'organiser une collecte destinée aux réfugiés qui seront éventuellement accueillis par la Commune d'Harxheim. Le CCAS se chargera de cette collecte selon la réponse du maire d'Harxheim.

- Mathieu LECLERC : ruelle au Pauvre, une benne encombre la ruelle. Réponse de M. Le Maire : travaux en cours, présence provisoire.

- Vincent LEBROT : problème soulevé par des riverains de la rue du Stade concernant les thuyas arrachés (haie sur le domaine public : haie morte et arrachée par une entreprise à titre gracieux). Le muret a été maintenu et peut se révéler dangereux. M. Le Maire précise que ce muret a été maintenu car il contient un compteur, si ce compteur était déplacé, ce serait à la charge de la Commune.

- Evelyne BERINGER : problème d'un lampadaire public (lampe grillée). M. le Maire rappelle que la société intervient quand un certain nombre de lampadaires sont défectueux, ceci pour limiter les coûts d'intervention pour la Commune.

- Nadine VOLLMER : où en est-on du déplacement du pylône Orange. M. le Maire précise que l'entreprise mandatée par Orange doit contacter la Commune courant janvier pour déposer la déclaration préalable de travaux.

Qu'en est-il du remplacement d'Anne-Laure SOMMANT du Service Enfance/Jeunesse à la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon ? Réponse de M. le Maire : deux candidatures se sont démarquées lors des entretiens qui ont eu lieu ; la proposition de recrutement sera soumise lundi prochain au Conseil Communautaire.

- Marie-Madeleine FEBVRE : l'encart publicitaire de la pédicure a été oublié dans le bulletin municipal. Voir si un erratum pourrait être distribué.

- Jean-François THIRIOT signale que Rue des Lavières, les branches d'un arbre planté en propriété privée envahissent le trottoir avant la ruelle aux Pauvres, obligeant les piétons à descendre du trottoir, sans visibilité. La mairie adressera un courrier au propriétaire concerné afin de lui demander de procéder à sa taille.

Un véhicule (J9) est abandonné dans la forêt + un scooter devant le château. Prévenir la gendarmerie → le scooter a été enlevé le 27 janvier 2016 et la gendarmerie a été contactée le même jour.

- Jean-Luc COUTURIER suggère de prévoir l'implantation d'un réseau d'eaux pluviales ruelle des Ecoliers et souligne que le système de puits perdu choisi pourrait conduire à une inondation des caves des riverains. Réponse de M. le Maire : ce point sera vérifié avec le prestataire qui a réalisé le devis relatif à la réfection de la ruelle.

Concernant le Chemin Tourne Bosse, il suggère également que soit revu à la baisse le montant des travaux prévus dont la somme (8000 €) paraît élevée. M. Le Maire confirme que ce point sera également revu.

- Jean-Marie DUDA : Le comité de jumelage présentera à la Commune une demande de subvention exceptionnelle pour la réception des jumeaux allemands les 3-4 juin 2016. M. le Maire précise que cette demande de subvention sera soumise à l'approbation du conseil municipal lors du vote du budget, comme chaque année.

Un affouagiste demande la possibilité de trouver un terrain pour stocker des piles de bois. M. le Maire demande à ce que cette demande soit précisée et notamment le nombre d'affouagistes concernés.

La compagnie de théâtre "Rocher du Dom" sollicite une subvention dans le cadre d'un spectacle sur le Handicap à présenter aux écoles. M. le Maire répond que cette demande devra faire l'objet d'un examen par la Commission Scolaire, Sociale, Solidarité, Education, Jeunesse, Sport et Culture.

Sécuriser le jardin du souvenir : angles saillants du projecteur notamment. M. le Maire est sensible à cette remarque ; les Services de la Commune seront sollicités pour améliorer la protection de ce lieu dédié notamment aux enfants (jeux publics).

- Dominique ROUSSIN : des automobilistes prennent le sens interdit rue Maillot. La gendarmerie sera prévenue.

La séance est levée à 20h 35.

Le Rapporteur,  
Nadine VOLLMER